



## COMMUNE DE LABARDE

### *Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Février 2015*

*Convocation en date du 03 Février 2015*

#### **Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal approuve** à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 09 Décembre 2014.

**Présents** : M. FONMARTY, Maire, M. PILONORD, M. LIAUBET, Mme DUPUY, M. DESTRIAN, Adjoints, Mme ALLARD M., M. ALLARD J, M. FABRI, M. LEGALLAIS, M. LEFOLL, Mr BARES, Mme TROQUEREAU, Mme CHEVALORE, Conseillers Municipaux.

Monsieur LEFOLL a été nommé secrétaire de séance.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2015-1002-01**

**Rapporteur : M. le Maire**

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »**

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la **commune de Labarde** a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Energies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la **Commune de Labarde** au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres:

- l'adhésion de **la commune de Labarde** au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de mandater les Syndicats Départementaux d'Énergies, cités précédemment, pour solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Labarde est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de Labarde est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,

## FINANCES

### ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2014-1002-02 REMBOURSEMENT DES FAMILLES - RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que compte tenu du bordereau de règlement carte+ N°2014-9, l'état récapitulatif des versements, correspondant aux règlements du restaurant scolaire, laisse apparaître un trop versé de 8.75€.

Mr ET Mme BARBE pour un montant de 2.85€  
Mme DESHAYES Nathalie pour un montant de 5.90€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement des familles.

**Séance du Conseil Municipal du 10 Février 2015**

Convocation en date du 03 février 2015

.....

Clôture de la séance à dix neuf quarante cinq

Liste des membres présents

M. Fonmarty M.	M. Pilonord G.	M. Liaubet D.	Mme Dupuy E.

M. Destrian C.	Mme Allard M.	M.Allard J.	M. Fabri E.

Mme Troquereau S.	Mme Chevalore E	M. Bares Y.	M. Legallais V.

M. Lefoll F.